

COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL  
DE LA COMMUNE DE DAOURS

**NOMBRE DE MEMBRES**

Afférents au Conseil Municipal : 15

En exercice : 14

**Séance du 28 juillet 2016**

L'an deux mille seize, le vingt-huit juillet à dix-neuf heures, le Conseil Municipal de la commune de Daours, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Philippe DINE, Maire.

**DATE DE LA CONVOCAATION**

22 juillet 2016

**PRÉSENTS** : Mrs. Philippe DINE, Didier BARDET, Giovanni BOSCO, Jérôme DINE (arrivé à 20 h 15 mn), Patrick DUMOULIN, Antoine TERRIER et Mesdames Nicole GIGUÈRE, Catherine PORTEJOIE, Sophie DUCHAUSSOY, Patricia GEORGET, Céline RUTTEN.

**ABSENTS EXCUSÉS** : Mme Solène BERTIAUX et Mrs Sébastien CARETTE, Stéphane RICHARD (pouvoir à M. Philippe DINE)

Madame Céline RUTTEN a été nommée secrétaire de séance.

La séance ouverte Monsieur le Maire demande aux membres du Conseil Municipal s'ils ont reçus le compte-rendu de la séance du 17 juin 2016 et s'ils ont des remarques à formuler. Le Conseil Municipal n'ayant pas de remarques, le compte rendu de la séance du 17 juin 2016 est adopté à l'unanimité.

M. le Maire donne lecture de l'ordre du jour en précisant qu'il y a des points supplémentaires concernant la mise en place de l'Agence Postale Communale.

**Délibération n° 41/2016 : Choix de l'entreprise pour le contrôle accès PMR (Personnes à Mobilité réduite) de l'APC (Agence Postale Communale)** : Après en avoir délibéré et à l'unanimité des membres présents le choix de l'entreprise se porte pour la Société APAVE pour une somme de 280,00 €HT, soit 336,00 €TTC.

**Délibération n° 32/2016 : Renouvellement « Contrat Enfance Jeunesse » avec la CAF de la Somme** : Après délibération, à l'unanimité des membres présents, le contrat est renouvelé pour une durée de 4 ans (2016-2019).

**Délibération n° 43/2016 : Approbation du règlement du cimetière**

M. le Maire donne la parole à Mme Catherine PORTEJOIE, Adjointe, qui donne lecture du nouveau règlement du cimetière. Après quelques précisions demandées par les membres du Conseil, le règlement du cimetière est adopté à l'unanimité des membres présents.

**Délibération n° 44/2016 : Tarif des concessions dans le cimetière communal**

Mme Catherine PORTEJOIE donne lecture du tarif des concessions dans le cimetière communal qui sera applicable à compter du retour du contrôle de légalité. Les nouveaux tarifs sont les suivants :

Concession pour 30 ans	:	300,00 €
Concession pour 50 ans	:	500,00 €
Concession pour 50 ans dans le columbarium	:	400,00 €
Taxe communale pour frais d'inhumation	:	30,00 €

Calcul de la redevance pour le séjour d'un corps dans le caveau provisoire :

Du 1<sup>er</sup> au 6<sup>ème</sup> jour : gratuit

Du 7 <sup>ème</sup> au 30 <sup>ème</sup> jour	:	50,00 €
Du 31 <sup>ème</sup> au 60 <sup>ème</sup> jour	:	100,00 €
Du 61 <sup>ème</sup> au 90 <sup>ème</sup> jour	:	150,00 €
Du 91 <sup>ème</sup> au 120 <sup>ème</sup> jour	:	200,00 €
Du 121 <sup>ème</sup> au 150 <sup>ème</sup> jour	:	250,00 €

Ces sommes se cumulent entre-elles (ex : un corps séjournant 3 mois coûtera à la famille la somme de : 50 €+ 100 €+ 150 €= 300 €).

Ce nouveau tarif est adopté à l'unanimité des membres présents.

#### **Délibération n° 45/2016 : Spectacle de Noël**

M. le Maire donne la parole à Mme Catherine PORTEJOIE, Adjointe chargée des Affaires scolaires, concernant le spectacle de Noël. La prestation sera donnée par l'Association « La Maison de Noël de Fantasio » pour une somme de 1092,16 €. Le spectacle aura lieu le 17 décembre 2016 à 15 h 00 et durera 55 mn. Le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents approuve ce choix.

#### **Délibération n° 46/2016 : Choix du prestataire de service pour la restauration municipale**

M. le Maire fait part au Conseil Municipal du résultat de l'appel d'offres fait pour le renouvellement du prestataire pour la cantine scolaire. Le contrat le liant à la Société « La Normande » est arrivé à échéance.

Les tarifs sont :

2,43 €HT soit 2,56 €TTC pour la Société « La Normande » ;

2,28 €HT soit 2,41 €TTC pour la Société « Isidore »Après en avoir délibéré et à l'unanimité des membres présents, la Société « Isidore » est retenue pour la fourniture des repas de la cantine scolaire à compter de septembre 2016.

#### **Délibération n° 47 : Tarif de la cantine à compter de septembre 2016**

M. le Maire donne la parole à Mme Catherine PORTEJOIE, Adjointe chargée des Affaires scolaires, qui fait part aux membres du Conseil Municipal des tarifs de la cantine scolaire. Suite à l'évolution du coût de la restauration scolaire (repas, frais d'électricité, frais de personnel, frais de matériel et de locaux) le repas serait de 3,85 €au lieu de 3,76 €et ce à compter de la rentrée scolaire de septembre 2016. Approuvé à l'unanimité des membres présents.

#### **Délibération n° 48/2016 : Choix des entreprises pour la réalisation de l'Agence Postale Communale (APC)**

M. le Maire donne lecture du rapport de la commission d'appel d'offres, réunie le mardi 12 juillet 2016 à 14 heures en mairie, et qui a désigné les entreprises pour la réalisation des travaux de l'APC. Le montant du marché est de 68 701,25 €HT, soit 80 555,30 €TTC. A l'unanimité des membres présents le choix de la commission d'appel d'offres est validé.

#### **Délibération n° 49/2016 : Administration Générale – Bilan d'activités 2015 de la Communauté de Communes du Val de Somme**

M. le Maire donne la parole à M. Didier BARDET, 1<sup>er</sup> Adjoint, qui donne lecture du bilan d'activités 2015 de la Com de Com du Val de Somme. Après en avoir délibéré et à l'unanimité des membres présents le bilan est adopté.

#### **Délibération n° 50/2016 : Tarifs du périscolaire à compter de la rentrée de septembre 2016**

M. le Maire donne la parole à Mme Catherine PORTEJOIE, Adjointe chargée des Affaires scolaires, pour expliquer les nouveaux tarifs en vigueur à la rentrée scolaire de septembre 2016 pour le périscolaire du matin et du soir. Les tarifs sont les suivants :

Personnes non imposables, le tarif reste le même, soit 1,10 €pour l'accueil du matin et 2,20 € pour l'accueil du soir ;

Personnes imposables, le tarif est de : 1,15 €le matin et 2,25 €le soir.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents adopte ces tarifs.

#### **Délibération n° 51/2016 : Tarifs des centres aérés durant les vacances scolaires et les mercredis après-midi**

Mme Catherine PORTEJOIE, Adjointe chargée des Affaires scolaires, pour donner les nouveaux tarifs des centres aérés et des mercredis après-midi à compter de la rentrée de septembre 2016.

Enfant habitant la commune (repas inclus) : Non imposable : 9,50 € Imposable : 10,00€

Enfant scolarisé dans la commune (repas inclus) : Non imposable : 16,50 € Imposable : 17,00 €

Enfant extérieur à la commune (repas inclus) : 24,00 €

Les tarifs des mercredis après-midi sont les suivants :

Personnes non imposables : 4,50 €l'après-midi

Personnes imposables : 5,00 €

Les repas du midi sont en supplément, soit : 3,85 €

Après en avoir délibéré les nouveaux tarifs sont adoptés à l'unanimité des membres du Conseil Municipal présents.

**Délibération n° 52/2016 : Remplacement des photocopieurs de la Mairie et des Ecoles**

M. le Maire fait part aux membres du Conseil Municipal de la nécessité de changer les photocopieurs de la Mairie et des Ecoles. Celui des écoles n'est plus réparable. Après avoir donné lecture des devis de diverses sociétés (KONICA et TOSHIBA) et demandé l'avis du Conseil, ce dernier, à l'unanimité des membres présents, opte pour une formule de location par la Société TOSHIBA qui offre le meilleur tarif, soit 446,00 € par trimestre.

**Délibération n° 53/2016 : Installation climatisation à la supérette**

Suite au courrier, de Mme Nathalie BRUXELLE, gérante de la supérette, dont les murs appartiennent à la commune, M. le Maire fait part au Conseil Municipal de la nécessité d'installer un système de refroidissement d'air dans le magasin. Il donne lecture des deux devis qu'il a reçus : Sté THELIA pour 15 122,00 € HT, soit 18 146,40 € TTC et Sté BERTRAND Froid pour 9438,00 € HT soit 11 325,60 € TTC. Après délibération les membres du Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents, opte pour le devis de la Société BERTRAND Froid.

**Délibération n° 54/2016 : Installation d'une canalisation pour les eaux pluviales aux écoles**

Suite au problème d'évacuation des eaux pluviales aux écoles M. le Maire a contacté plusieurs sociétés pour résoudre ce dernier. La Société FRIAS a répondu et a donné un devis de 1 529,00 € HT soit 1 834,80 € TTC pour la pose d'une nouvelle canalisation récoltant les eaux pluviales. Le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents, donne son accord pour la réalisation de ces travaux.

**Délibération n° 55/2016 : Travaux à réaliser dans la cour de l'ancienne caserne des pompiers**

Suite à une malfaçon (trop de coudes qui empêchent l'eau de s'évacuer correctement), la canalisation pour l'évacuation des eaux usées est souvent bouchée. M. le Maire fait part au Conseil Municipal du devis de la Société FRIAS qui est de 1 255,00 € HT, soit 1 506,00 € TTC. Après en avoir délibéré et à l'unanimité des membres présents, le Conseil Municipal valide ce devis.

**Délibération n° 56/2016 : Prix du repas des Aînés 2016**

M. le Maire fait part aux membres du Conseil Municipal qu'il y a lieu de fixer le prix du repas des Aînés pour les personnes de moins de 67 ans qui désireraient assister à ce repas qui aura lieu le dimanche 27 novembre 2016. Il suggère de demander la somme de 38,00 € par personne. Après en avoir délibéré et à l'unanimité des membres présents, le Conseil Municipal donne son accord pour cette somme.

**Divers :**

M. le Maire fait part du remboursement par les AMP de deux sinistres, soit :

- 387,50 € solde des travaux dans le salon de coiffure suite à dégâts des eaux ;
- 914,55 € solde pour le changement de porte à la salle des fêtes suite à vandalisme.

M. le Maire a reçu le 8 juillet M. MARAUX, Garagiste rue de Pont Noyelles, pour lui faire part des désagréments causés par le stationnement de ses véhicules tant sur les parkings que sur les trottoirs, ainsi que les pare-brise et pneus usagés. M. MARAUX fait part à M. le Maire qu'il a trouvé un local pour stocker ses pneus et ses pare-brise. Il est à la recherche d'un terrain ou d'un grand local pour stocker ses véhicules. M. le Maire doit revoir M. MARAUX courant octobre pour faire le point sur la situation.

Fin de la séance à 20 h 50 mn

Le Maire,

Philippe DINE